



L'INFO L.C.V.L.H.B N° 1247 **Vendredi 29 septembre 2023** **Sommaire**

LA VIE DE LA LIGUE

Assemblée Générale Extraordinaire Ligue CVL Handball - Vendredi 29 septembre 2023

Stage national masculin - Génération 2008/2009

INFORMATIONS AUX CLUBS

Engagement d'un volontaire en mission de service civique - Saison 2023 / 2024

Rendez-vous des dirigeants - Spécial « service aux clubs » - 16/10/2023

Bilan « Prends toi aux jeux »

Approches du Handball

SERVICE FORMATIONS – ITFE CENTRE VAL-DE-LOIRE

Formations ouvertes à l'inscription

Ouverture des inscriptions BP APT - UC 3 / UC 4

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

Parcours de formation JAJ

Webinaire CTA - Lundi 9 octobre 2023

Recyclage Juge Arbitre T3/T2/T1 non actifs - Vendredi 3 novembre 2023

Recensement de la présence d'un rond central dans votre gymnase

Formation JAJ T3 - Bassin sud-ouest

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Protocole COVID

Reports

Note de la COC

Inversion de rencontres

Conventions

Différents rappels

LA VIE DE LA LIGUE

Assemblée Générale Extraordinaire Ligue CVL Handball – Vendredi 29 septembre 2023

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE**

Vendredi 29 septembre 2023
18h30 > 20h au Lycée Benjamin Franklin
(21 Bis Rue Eugène Vignat, 45000 Orléans)

Les participants à l'AGE seront ensuite invités à assister au match de LiquiMoly Starligue Septors / Chambéry au Palais des Sports, suivi d'un apéritif dinatoire à la mi-temps de la rencontre.
(invitation valable pour deux représentants par club)

Ordre du jour :

- Vote de la modification des statuts de la Ligue
- Présentation et vote de la CMCD territoriale 2023-2025

LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE
FFHANDBALL



Daniel Villain, Président de la Ligue Centre-Val de Loire, vous invite à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de la Ligue Centre-Val de Loire de Handball qui se déroulera :

Vendredi 29 septembre 2023, de 18h30 à 20h
au Lycée Benjamin Franklin, 21 bis rue Eugène Vignat, 45000 Orléans

Au programme de cette AGE, le vote de modifications importantes dans les statuts de la Ligue, la présentation et le vote de la CMCD territoriale pour la période 2023/2025. Les représentants des clubs présents seront invités à assister à la rencontre de LiquiMoly Starligue Saran/Chambéry et à un apéritif dinatoire à la fin de la rencontre.

Présentation du nouveau dispositif CMCD

Stage national masculin – Génération 2008/2009



SAISON 2022/2023

Nikita
13.05.2008
187 CM
PIVOT
MCHB

SOLOMON

SAISON 2022/2023

Noah
05.06.2008
175 CM
DEMI-CENTRE
SARAN LOIRET HB

CARIOU

PÔLE ESPOIRS MASCULIN
CENTRE-VAL DE LOIRE
FFHANDBALL

Noah CARIOU ([Association - Saran Loiret Handball](#)) et Nikita SOLOMON ([Mainvilliers Chartres Handball](#)) ont été retenus pour participer au prochain Stage National.

En compagnie de 36 autres jeunes issus de tous les Pôles métropolitains, ils découvriront la Maison du Handball du 23 au 27 octobre prochain !

Félicitations à eux ! 🍀

INFORMATIONS AUX CLUBS

Engagement d'un volontaire en mission de service civique – Saison 2023 / 2024

Votre structure souhaite engager un volontaire en mission de service civique pour la saison 2023/2024 ? Voici les conditions :

- Être âgé de 16 à 25 ans
- Mission de 6 à 8 mois dans le club
- Effectuer de 1 à 3 missions parmi celles évoquées dans le dossier de demande d'accueil d'un volontaire
- 2 volontaires maximum / structure

Pour en savoir plus sur le service civique : <https://www.centre-handball.com/service-civique/>



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

Rendez-vous des dirigeants – Spécial « service aux clubs » - 16/10/2023

**LE RENDEZ-VOUS
DES DIRIGEANTS**
SPÉCIAL SERVICE AUX CLUBS

LUNDI 16 OCTOBRE 2023
19H-20H

Programme :

- Les priorités et le calendrier 2023-2024
- Projet associatif
- Les fêtes des Handballs
- Bilan PTAJ 2022-2023
- Les Trophées des clubs, Hand pour Elles
- Des outils au service des clubs

Le **16 octobre prochain** se tiendra la première réunion « Rendez-vous des dirigeants » organisée par le service développement de la Ligue. L'occasion de discuter de différentes thématiques, durant une heure.

Les thématiques abordées seront les suivantes :

- Priorités et calendrier 23/24,
- Projet associatif,
- Fêtes des handballs,
- Bilan PTAJ 22/23,
- Trophées des clubs,
- Hand pour Elles,
- Outils au service des clubs...

Pour vous connecter à la réunion, cliquez sur [ce lien](#).

Bilan « Prends toi aux jeux »

Comme rappelé dans un précédent mail envoyé ce mercredi 20 septembre, il a été validé la date de retour de tous vos bilans « PTAJ » avant le **7 octobre dernier délai**.

Voici les éléments à nous redonner et faire dès la fin de vos animations « Prends Toi Aux Jeux » au sujet de vos bilans :

- Saisir sur Gesthand les licences événementielles (un événement a été créé à votre nom de club « période 2 prends toi aux jeux)
- Remplir le questionnaire Forms et insérer les photos, vidéo, article etc... : <https://forms.office.com/e/CF0Lhud4SZ>
- Nous envoyer une facture (en copie) et RIB

ATTENTION :

- Si pas de réception de bilans avant la date butoir = pas d'attribution financière : 0€
- Si retour de bilans en ne respectant pas le cahier des charges = financement pour moitié : 275€
- Si retour de bilans partiels (manque un des éléments cités ci-dessus) = financement pour moitié : 275€

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter David Suarez, responsable Service aux Clubs : 5400000.dsuarez@ffhandball.net.

Approches du Handball

Depuis mars 2023, "Approches du Handball" est en version numérique !

Retrouvez l'ensemble des "Approches" sur cette page et un petit résumé de chacun d'entre eux : <https://www.centre-handball.com/approches-du-handball/>



Formations ouvertes à l'inscription

- Contribuer à l'animation sportive de mon club (40h)
 - **Dreux (28)** - A partir du 23/09/2023
 - [S'inscrire](#)
- Entraîner des jeunes (80h)
 - Secteur EST (Orléanais) - du 03/11/2023 au 20/05/2024
 - Secteur SUD (Berry) - du 17/11/2023 au 20/05/2024
 - Secteur NORD (Chartrain) - du 17/11/2023 au 20/05/2024
 - Secteur OUEST (Tourangeaux) - du 17/11/2023 au 20/05/2024
 - [S'inscrire](#)



Les 2 premiers modules seront proposés en proximité - le 3ème module (18 au 20 mai 2024) se déroulera dans le cadre des Finales Intercomités, à Orléans.



- Animer la pratique babyhand et hand 1^{er} pas (40h) - du 20/11/2023 au 26/02/2024 - *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Animer la pratique Handfit (40h) - du 20/11/2023 au 26/02/2024 - *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Animer la pratique du Handensemble (40h) - du 20/11/2023 au 26/02/2024 - *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Animer la pratique Minihand et Hand à 4 (40h) - du 20/11/2023 au 26/02/2024 - *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)

■ Juge Arbitre T3 (18h)

- **Bassin 45** : 07/10/23 - 14/10/23 - 18/11/23 - 25/11/2023
 - 1er module en gymnase (à définir) - les 3 autres présentiel à la Ligue (Saran)
- **Bassin 18/36** : 14/10/23 - 18/11/2023 - 02/12/23 - 16/12/23
 - Lieux en alternance entre Bourges et Issoudun
- **Bassin 37/41** : 14/10/23 - 18/11/23 - 02/12/23 - 16/12/23
 - Maison des Sports de Touraine
- **Bassin 28** : 14/10/2023 - 18/11/2023 - 16/12/2023 - 13/01/2024
 - MSD Chartres
- **Bassin 45** : 13/01/24 - 20/01/24 - 10/02/24 - 17/02/24
 - 1er module en gymnase (à définir) - les 3 autres présentiel à la Ligue

[S'inscrire](#)

Ouverture des inscriptions BP APT - UC 3 / UC 4

Nous vous informons que les inscriptions pour BP APT UC3 / UC4 sont désormais ouvertes, sur le site du CREPS CVL !

Pour les stagiaires et structures intéressées, nous vous invitons à vous y inscrire dès à présent à partir du lien ci-après :
<https://www.creps-cvl.fr/formation.inscriptions?tep=BPJEPSAPT-EDUC-HAND&formation=BPJEPSAPT-EDUC-HAND> .

Retrouvez tous les renseignements sur le site de la ligue :
<https://www.centre-handball.com/bpjeps-activites-physiques-pour-tous/>

Renseignements : Sabine BOGE (sabine.boge@creps-cvl.fr) pour la partie administrative et Pascal TREFAULT pour la partie pédagogique (5436000.ptrefault@ffhandball.net)

PRÉSENTATION BP JEPS
ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS
UC 3 ET UC 4 EN FORMATION CONTINUE & EN APPRENTISSAGE

ORGANISATION DE LA FORMATION
350H de formation en centre :
• 5 semaines au CREPS de SOUSBOIS
• 5 semaines à l'ITTE CVL à SARAN

10 MOIS DE FORMATION
1 SEMAINE DE FORMATION PAR MOIS
NOVEMBRE 2023 > AOÛT 2024

378 heures d'alternance en structure

FINANCEMENTS
Contrat d'apprentissage et formation continue / AFDAS
Demandeurs d'emplois : Conseil régional / SESAME
Atlas

CONTACTS
Patrick ROBERT
Coordonnateur pédagogique
06 95 23 51 95
Gwenélie BIZET
Gestionnaire administrative
02 36 53 89 29

POUR QUI ?
✓ Titulaire d'un BP JEPS Sports collectifs mention "handball"
✓ Titulaire d'un TFP4 "Éducateur de Handball" mention "animateur des pratiques socio-éducatives" et/ou "entraîneur territorial"
✓ Titulaire d'un Baccalauréat professionnel mention complémentaire "Animation-gestion de projets dans le secteur sportif" (M455)

POURQUOI ?
* Augmenter ses compétences dans l'animation sportive
* Renforcer son employabilité en élargissant son champ de recrutement

LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE FFHANDBALL
CREPS Centre de Loire

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

Parcours de formation JA

Vous souhaitez connaître les dates et l'organisation du parcours de formation des JA : retrouvez toutes les informations ici : <https://www.centre-handball.com/parcours-de-formation-juge-arbitre-jeune/>

Webinaire CTA - Lundi 9 octobre 2023

La CTA prévoit de faire un webinaire **le lundi 9 octobre de 19h à 20h** sur les thèmes suivants :

- Nouvelle règle concernant la zone d'engagement
- Précision IHF sur le tir dans la tête du gardien
- L'accompagnateur et le temps de régulation comportemental (TRC)

Lien de connexion : <https://conference-ffhandball.zoom.us/j/99836995460>

Recyclage Juge Arbitre T3/T2/T1 non actifs - Vendredi 3 novembre 2023

La CTA met en place un recyclage pour les JA qui souhaitent reprendre l'arbitrage après une ou plusieurs années d'arrêt. Au vu des nombreuses modifications des règles de handball ces dernières années, il est impératif de former cette population afin qu'elle officie dans les meilleures conditions. Cette initiative est un service rendu aux clubs qui va leur permettre de relancer des JA précédemment formés. Elle doit aussi permettre au territoire, plus précisément aux référents de bassins, de retrouver suffisamment de JA afin de pouvoir désigner correctement sur toutes les rencontres départementales.

Qui peut participer ? Le licencié ayant obtenu antérieurement un grade T3, T2, T1 peut participer à ce recyclage, sans condition sur la période de non-activité.

Condition pour obtenir le grade : Le JA, qui aura participé au recyclage et réussi le test physique Luc Léger, obtiendra le statut JA T3 pour la saison en cours. Il devra, comme tous les niveaux de JA/JAJ, participer aux journées de rentrée la saison suivante.

Le stage de recyclage **se présente sous forme de visioconférence de 2H30** dans laquelle seront présentés le rôle, les attendus d'un JA et l'évolution des règles de jeu. S'en suivra un QCM sur la plateforme FFHB qui permettra de valider les informations présentées lors de ce recyclage.

Il est vivement conseillé pour tous ces nouveaux JA de se procurer le dernier livret d'arbitrage édition 2022, disponible sur le site FFHB [en version dématérialisée](#) ou sur commande : [Commander](#)

Date de la visioconférence : vendredi 3 novembre de 19h à 21h30.

Pour s'inscrire au stage : <https://forms.office.com/e/zTC6u2KQne>

Recensement de la présence d'un rond central dans votre gymnase

Dès le début de saison 2023/2024, la Ligue Centre-Val de Loire a décidé de déployer cette modification de règle de l'engagement en prenant en compte les particularités locales.

Pour toutes les rencontres nationales et territoriales, les juges arbitres devront suivre les modalités suivantes :

- En cas de présence d'un rond de 4m ou d'un rond de 3,60m du terrain de basket centré sur le terrain de handball, les règles d'engagement proposées par la CNA s'appliquent
- Dans le cas contraire, ce sont les règles actuelles qui continuent à s'appliquer

Nous vous proposons donc de remplir ce formulaire pour faire un état des lieux de la présence ou non d'un rond central dans l'ensemble des gymnases de la Ligue du Centre Val de Loire.

Lien Forms Recensement : [Cliquez ici](#)

Formation JAJ T3 - Bassin sud-ouest

Mot de Fabrice CHOFFY : L'heure de la rentrée a sonné pour 27 JAJ T3 du bassin Sud Ouest de la ligue du Centre Val De Loire. Rassemblés à Azay-sur-Cher, autour des formateurs Fabrice Choffy et Frédéric Pierron, épaulés par l'ADS Léanne Cornuau, ces jeunes ont travaillé sur la gestion administrative de l'arbitrage (IHand, FDME), sur la nouvelle règle de l'engagement, la règle du ballon dans la tête du gardien et ont réalisé le test physique Luc Léger.

Une matinée d'échanges constructifs. Belle saison à tous ces jeunes.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Protocole COVID

La Commission d'Organisation des Compétitions tient à vous rappeler qu'il n'y a plus de protocole COVID en cours, tant au niveau territorial que national. Aucune demande de report ne sera acceptée à ce titre.

Reports

TERRITORIAL U15 FEMININ 23/24
Phase : U15 FEMININ EXCELLENCE
Poule : U15F EXCELLENCE

La rencontre entre SMOC ST JEAN DE BRAYE (5445029 : SMOC ST JEAN DE BRAYE HANDBALL) et JARGEAU S (5445008 : JARGEAU SPORT HANDBALL)
Dans la salle JEROME FERNANDEZ.
(73 AVENUE JOSEPH SOULAS 45800 ST JEAN DE BRAYE FRANCE).

Est reportée au samedi 13/01/2024 à 15:30.

TERRITORIAL U15 FEMININ 23/24
Phase : U15 FEMININ EXCELLENCE
Poule : U15F EXCELLENCE

La rencontre entre SMOC ST JEAN DE BRAYE (5445029 : SMOC ST JEAN DE BRAYE HANDBALL) et CSM SULLY (5445002 : CSM SULLY SUR LOIRE HB)
Dans la salle JEROME FERNANDEZ.
(73 AVENUE JOSEPH SOULAS 45800 ST JEAN DE BRAYE FRANCE).

Est reportée au samedi 18/11/2023 à 14:00.

Note de la COC

Nous avons reçu cette semaine de nombreuses demandes de reports de rencontres et de modifications de conclusions ne respectant pas les délais fixés par le règlement (15 jours pour les jeunes et 21 jours pour les seniors). Nous vous demandons par respect de la CTA désignant les arbitres et par respect des clubs invités de bien vouloir vous conformer au règlement (Article 7 du règlement général des championnats de la LCVLHB paru dans le bulletin de début de saison).

En comptant sur votre compréhension, nous vous souhaitons une excellente saison sportive.

Inversion de rencontres

Suite à une indisponibilité de gymnase le week-end du 11/12 novembre 2023, le **match opposant HBC Château-Renard – Saint Cyr HB 3 du 11/12 novembre 2023 en Honneur Régional Masculin Poule A**, ne pourra avoir lieu comme initialement prévu.

Par conséquent, la Commission Organisation des Compétitions en possession de l'accord du club Saint Cyr HB accepte d'inverser le match comme suit :

LE WEEK-END DU 11/12 NOVEMBRE 2023 (J07) :

SAINT CYR HB 3 – HBC CHATEAU-RENARD

LE SAMEDI 06 AVRIL 2024 (J18):

HBC CHATEAU-RENARD – SAINT CYR HB 3

Conventions

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable :

- Au renouvellement de la convention entre les clubs BOURGES HB 18 et HB CHAPELLOIS 18 concernant le Championnat Territorial U11 Masculin Niveau 2.

L'équipe TU11M Niveau 2 s'appellera BOURGES/LA CHAPELLE

- Aux demandes de conventions entre les clubs US LA CHATRE et EB ARDENTES concernant les Championnats Territoriaux U15 Masculin et U13 Masculin Niveau 2.

Les équipes TU15M et TU13M Niveau 2 s'appelleront US LA CHATRE HB/ESPOIR BLEU ARDENTAIS

- A la demande de convention entre les clubs HBC BONNEVALAIS et ETOILE DE BROU concernant le Championnat Territorial U11 Masculin Niveau 2.

L'équipe TU11M Niveau 2 s'appellera HBC BONNEVALAIS/ETOILE DE BROU

Différents rappels

Date de qualification pour participer à une rencontre :

Attention ! La date de qualification à considérer pour participer à une rencontre est la date inscrite sur la licence. Exemple, si la date de qualification est le dimanche 10 septembre 2023 le joueur ne peut pas participer à une rencontre le samedi 09 septembre 2023.

ART.7 conclusion de rencontre paru dans le bulletin de début de saison :

En cas de modification d'une conclusion de match « **non validée** », il n'est pas nécessaire de passer par « REPORT », les clubs ont toute latitude pour la rectifier et doivent en informer leur adversaire.

En cas de modification d'une conclusion « **validée** » (jour, horaire, lieu) et avant toute manipulation dans GESTHAND, un accord préalable du club adverse est obligatoire.

Les demandes d'inversion s'effectuent directement dans GESTHAND après accord préalable du club adverse. **ATTENTION : lors de la demande d'inversion dans GESTHAND, veillez à bien cocher match « aller et retour ».**

Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach dans Gest'Hand afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; **n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.** Respectez également le délai d'enregistrement des conclusions de match.

ART. 9 Feuille de match paru dans le bulletin de début de saison :

▶ La FDME doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans GESTHAND dans les 24h précédant la rencontre. Ce délai de 24h est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre. Dans le cas où des anomalies seraient constatées pour l'équipe visiteuse ou recevante suite à un téléchargement au-delà des 24h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide financier : Voir Art. 98.2.2. des règlements généraux de la FFHB.

▶ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

▶ Les arbitres sont tenus notamment de noter le montant de leurs frais kilométriques et indemnité d'arbitrage sur la FDME.

▶ **CLUBS SOUS CONVENTION** Nous demandons aux clubs dont les équipes évoluent sous convention **de s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs et officiels soient bien répertoriés dans Gest'Hand** comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. Attention ! Si **un joueur** d'une convention ressort « **non enregistré** » le jour du match, **la rencontre sera perdue par pénalité pour l'équipe concernée**. Les listes ne sont plus désormais que validées par les clubs eux-mêmes, seul le club pilote est habilité à saisir et valider une liste d'officiels et/ou de joueurs.

▶ **PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES** Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, la Fédération a mis en place différents outils disponibles sur la page d'accueil du site FFHandball <https://www.ffhandball.fr/fr/divers/outils>

Le support Gesthand et l'utilisation de ticket : Pour rappel, la Fédération a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur [la page d'accueil du site FFHandball](https://support.ffhandball.org). Lien de connexion : <https://support.ffhandball.org> Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées.

Les demandes remontées dans le support ne doivent concerner que des problèmes techniques (et non des questions réglementaires ou de procédure informatique : pour cela il convient de consulter les guides utilisateurs Gesthand disponibles en ligne).

ART. 8 Déroulement des rencontres paru dans le bulletin de début de saison :

D. Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronomètres et Secrétaires de table :

Divisions Pré-nationales Masculine et Féminine :

Ce paragraphe ne concerne pas le championnat N3F (cf. règlement N3F).

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 96 des Règlements Généraux de la FFHB.

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronomètreur (licencié et majeur)** qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Secrétaire de table (licencié et majeur)** qui sera chargé de la gestion administrative (exclusions, sanctions etc..) et d'assister le Chronomètreur et les Arbitres dans leurs missions.

Divisions Excellence et Honneur Masculin, Excellence Féminine :

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match un **Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 96 des Règlements Généraux de la FFHB.

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match un **Chronométrateur (licencié et majeur)** qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant un **Secrétaire (licencié et majeur)**.

Jeunes U18 à U11 Masculins et Féminins en Poules Elite et Excellence :

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match un **Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 96 des Règlements Généraux de la FFHB.

En cas de mineur à la table sur un match jeune dans une fonction de chronométrateur ou de secrétaire, un tuteur de table sera préconisé pour accompagner ces jeunes dans leur fonction.

Absence : toute absence de Responsable de salle et de Chronométrateur dans tous les cas et de secrétaire de table en Pré-nationales Masculine et Féminine **est sanctionnée d'une amende de 10 euros par personne manquante**. 50 % de l'amende sera reversée en fin de saison au club palliant à l'absence (vœu N°3 du club de l'AST Châteauneuf adopté lors de l'A. G. du 26/05/13 à Chartres).

Ce paragraphe ne concerne pas le championnat N3F (cf. règlement N3F).

REGLEMENT FFHB : ARTICLE 98.6.2 - EQUIPE SE PRESENTANT SANS OFFICIEL

Si une équipe se présente sans officiel, celle-ci aura l'obligation de proposer **son capitaine comme joueur officiel responsable**. Il devra être inscrit sur la FDME à la fois comme joueur et officiel.

Ces dispositions ne concernent pas **les catégories jeunes** pour lesquelles **chaque équipe doit être impérativement accompagnée d'un officiel majeur**.

ART. 8A. PARU DANS LE BULLETIN DE DÉBUT DE SAISON

1) - **Couleurs** : les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées sur les conclusions de rencontres saisies dans Gest'Hand. **Lorsque 2 équipes en présence ont des maillots de couleur identique, le club visiteur doit changer de maillots.**

PROCEDURE DE DEMANDE DE SURCLASSEMENT PARU DANS LE BULLETIN DE DÉBUT DE SAISON

* MASCULINES ET FEMININES (Toutes catégories jeunes) :

La COC Territoriale autorisera une nouvelle fois, pour la saison 2023/2024, le surclassement sur la 4^{ème} année d'âge de toutes les catégories jeunes de la compétition concernée :

Les joueurs et joueuses de 7 ans (2016) sont autorisés à jouer en U11

Les joueurs et joueuses de 9 ans (2014) sont autorisés à jouer en U13

Les joueurs et joueuses de 11 ans (2012) sont autorisés à jouer en U15

Les joueurs et joueuses de 14 ans (2009) sont autorisés à jouer en U18

Ces surclassements ne pourront être autorisés à condition de fournir **le formulaire 2 « surclassement pour les équipes jeunes »** comprenant :

- La demande du président du club.
- L'accord écrit du représentant légal.

Ce **formulaire 2** est téléchargeable : [FORMULAIRE](#)